

## Séance du 2 février 2018

Date de convocation : 26 janvier 2018

Date d'affichage : 26 janvier 2018

Le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-six janvier deux mil dix-huit à vingt heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHEEMACKER Serge, Maire.

**Etaient présents :** Serge DESCHEEMACKER, Gérard MIGLIORI, Sylvie SIBAUD, Nathalie BOUDOUL, Daniel FARGET, René BARD.

**Excusés :** Etienne RODIER

**Procuration :** Etienne RODIER a donné procuration à Serge DESCHEEMACKER

**A été élu secrétaire :** Sylvie SIBAUD

---

### **OBJET : 01/2018 Délibération d'autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable de la trésorerie de Langeac une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

#### ***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :***

- décide de donner au comptable de la trésorerie de Langeac une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

#### **Les résultats ont été les suivants :**

Votants : 7      Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

---

### **OBJET : 02/2018 Délibération d'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.



Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2018.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CHAPITRE	COMPTE	BP 2017	25%
<i>Budget communal</i>			
21- Immobilisations corporelles	2111-Terrains nus	10 047.19	2 511.80
21- Immobilisations corporelles	212- Agencements et aménagements de terrains	2 690.00	672.50
21- Immobilisations corporelles	2131- Bâtiments publics	3 655.00	913.75
21- Immobilisations corporelles	2132- Immeubles de rapport	21 155.00	5 288.75
21- Immobilisations corporelles	2138- Autres constructions	18 785.02	4 696.26
21- Immobilisations corporelles	2151- Réseaux de voirie	152 901.00	38 225.25
21- Immobilisations corporelles	2157- Matériel et outillages de voirie	11 241.43	2 810.36
21- Immobilisations corporelles	2188- Autres immobilisations corporelles	7 500.00	1 875.00
<i>Budget eau</i>			
20- Immobilisations incorporelles	203- Frais d'études	5 000.00	1 250.00
21- Immobilisations corporelles	211- Terrains	2 500.00	625.00
21- Immobilisations corporelles	2156- Matériel spécifique d'exploitation	5 000.00	1 250.00
23- Immobilisations en cours	2315- Installations, matériel et outillage techniques	10 584.03	2 646.00
<i>Budget assainissement</i>			
20- Immobilisations incorporelles	203- Frais d'études	5 000.00	1 250.00
23- Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 199.61	1 049.90

**Les résultats ont été les suivants :**

Votants : 7      Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

**OBJET : 03/2018 Création d'un assainissement collectif pour le bourg de Berbezit et Le Boissial / Demande de subvention au Département de Haute-Loire au titre du 43-11**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le résultat de l'étude réalisée par le cabinet MONTORIER concernant la création de réseaux d'assainissement pour le bourg de Berbezit et Le Boissial.

Dans cet avant-projet, 2 solutions sont réalisables :

- assainissement partagé pour Berbezit, et collectif pour le Boissial : 273 000 € HT
- assainissement collectif pour Berbezit et Le Boissial : 375 000 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer concernant le choix du type d'assainissement et de demander une subvention au Département de Haute-Loire au titre du 43-11.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :**



- Décide de valider l'avant-projet réalisé par le cabinet MONTORIER et opte pour l'option assainissement partagé pour Berbezit et collectif pour Le Boissial pour un coût total prévisionnel de 273 000 € HT,
- Décide de fixer le plan de financement prévisionnel suivant :
 

COUT TOTAL DES TRAVAUX	273 000 € HT
SUBVENTION 43-11 (35.16%)	96 000 €
SUBVENTION REGION (25.64%)	70 000 €
FONDS PROPRES DE LA COMMUNE (39.19%)	107 000 €
- Décide de demander au Département de la Haute-Loire, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, une subvention au titre du 43-11 d'un montant de 96 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal.

**Les résultats ont été les suivants :**

Votants : 7      Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

**OBJET : 04/2018 Création d'un assainissement collectif pour le bourg de Berbezit et Le Boissial / Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de demander une subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes afin de pouvoir réaliser la création de réseaux d'assainissement pour le bourg de Berbezit et Le Boissial.

Pour rappel, le conseil municipal a choisi de lancer le projet de création d'un assainissement partagé pour Berbezit, et collectif pour le Boissial avec un coût prévisionnel de 273 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait de la manière suivante :

COUT TOTAL DES TRAVAUX	273 000 € HT
SUBVENTION 43-11 (35.16%)	96 000 €
SUBVENTION REGION (25.64%)	70 000 €
FONDS PROPRES DE LA COMMUNE (39.19%)	107 000 €

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :***

- Décide de demander au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes une subvention d'un montant de 96 000 € pour la réalisation d'un réseau d'assainissement partagé pour Berbezit et collectif pour Le Boissial.
- Décide d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal.

**Les résultats ont été les suivants :**

Votants : 7      Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

**OBJET : 05/2018 Demande de subvention au Département de Haute-Loire au titre du FONDS 199**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département de la Haute-Loire a reconduit le FONDS 199 en 2017.

Monsieur le Maire propose donc d'effectuer une demande de subvention au Fonds 199, afin de participer au financement de divers achats de matériels et aménagements :

- Achat d'un système de protection pour le couloir à gravier	1 750 € HT
- Aménagement zone du cimetière	13 305 € HT
- Dépollution terrain sectionnel du Boissial	29 040 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

COUT TOTAL HT	44 095 €
SUBVENTION FONDS 199 (40%)	17 638 €
FONDS PROPRES COMMUNE (60%)	26 457 €



**Après en avoir délibéré, et à 6 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal :**

- Décide de solliciter une subvention au Département de Haute-Loire au titre du « FONDS 199 » d'un montant de 17 638 € pour l'achat de matériel et la réalisation des travaux énoncés ci-dessus.
- Approuve le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus pour un montant total de travaux s'élevant à 44 095 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de cette subvention
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal.

**Les résultats ont été les suivants :**

Votants : 7      Pour : 6      Contre : 1      Abstention : 0

---

**OBJET : 06/2018 Plan d'aménagement forestier / Section de Berbezit**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan d'aménagement forestier pour la section de BERBEZIT pour la période 2018-2037, établi à l'issue de la concertation menée entre la commune de Berbezit et l'ONF.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Décide d'approuver le plan d'aménagement forestier pour la section de Berbezit pour la période 2018-2037.

**Les résultats ont été les suivants :**

Votants : 7      Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

---

**OBJET : 07/2018 Création du poste d'Adjoint Technique Territorial**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de catégorie C avec un temps de travail non complet de 10 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

La personne recrutée sera chargée notamment de l'entretien des espaces verts, des locaux communaux, de petits travaux...

**Après en avoir délibéré, et à 5 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal :**

- Décide de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial de catégorie C avec un temps de travail non complet de 10 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette création de poste et le charge de procéder à la déclaration de vacance d'emploi.
- Décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- Charge Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

**Les résultats ont été les suivants :**

Votants : 7      Pour : 5      Contre : 2      Abstention : 0

---



ANNEXE à la délibération n° 07/2018 : TABLEAU DES EFFECTIFS**Tableau des effectifs (emplois permanents de la collectivité)**A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Durée hebdomadaire
<b>Filière administrative</b> Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	1	8 h
<b>Filière technique</b> Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	10 h

---

01/2018 Délibération d'autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public  
02/2018 Délibération d'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement  
03/2018 Création d'un assainissement collectif pour le bourg de Berbezit et Le Boissial / Demande de subvention au Département de Haute-Loire au titre du 43-11  
04/2018 Création d'un assainissement collectif pour le bourg de Berbezit et Le Boissial / Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes  
05/2018 Demande de subvention au Département de Haute-Loire au titre du FONDS 199  
06/2018 Plan d'aménagement forestier / Section de Berbezit  
07/2018 Création du poste d'Adjoint Technique Territorial

